

Objet : Commande publique – Attribution du marché CAA23028 – Fourniture de signalétique pour le réseau d'itinéraires de randonnée

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-230 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Philippe MOLLIER pour les affaires ayant trait au tourisme,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la fourniture de signalétique pour le réseau d'itinéraires de randonnée,

Vu la consultation engagée le 27 septembre 2023,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Vu la Commission d'Achat en date du 15 janvier 2024,

Décide

Article 1 : Le marché «CAA23028 – Fourniture de signalétique pour le réseau d'itinéraires de randonnée» est confié à l'entreprise suivante :

PIC BOIS RHONES ALPES – Zi la bruyère – 01300 BREGNIER CORDON pour un montant total estimatif de 103 006,83 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Article 2 : Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum total de 200 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2mois à compter de sa notification.

Article 4: Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 15 janvier 2024

Le Vice-Président

Philippe MOLLIER

